

AVIS PUBLIC

Un avis public est par les présentes donné, par la soussignée, conformément à la loi, que :

« Le règlement n° 2022-109 décrétant une dépense n'excédant pas 20 833 333 \$ et un emprunt du même montant pour le développement, la construction, le financement, la détention, l'opération et l'entretien des projets de parcs éoliens soumis aux appels d'offres AO2021-01 et AO2021-02 d'Hydro-Québec Distribution a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 22 mars 2023 et entre en vigueur conformément à la loi. »

Toute personne désireuse d'obtenir de plus amples renseignements peut consulter le règlement sur le site Web de la MRC au www.montmagny.com.

DONNÉ À MONTMAGNY, ce 27^e jour de mars 2023.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Nancy Labrecque